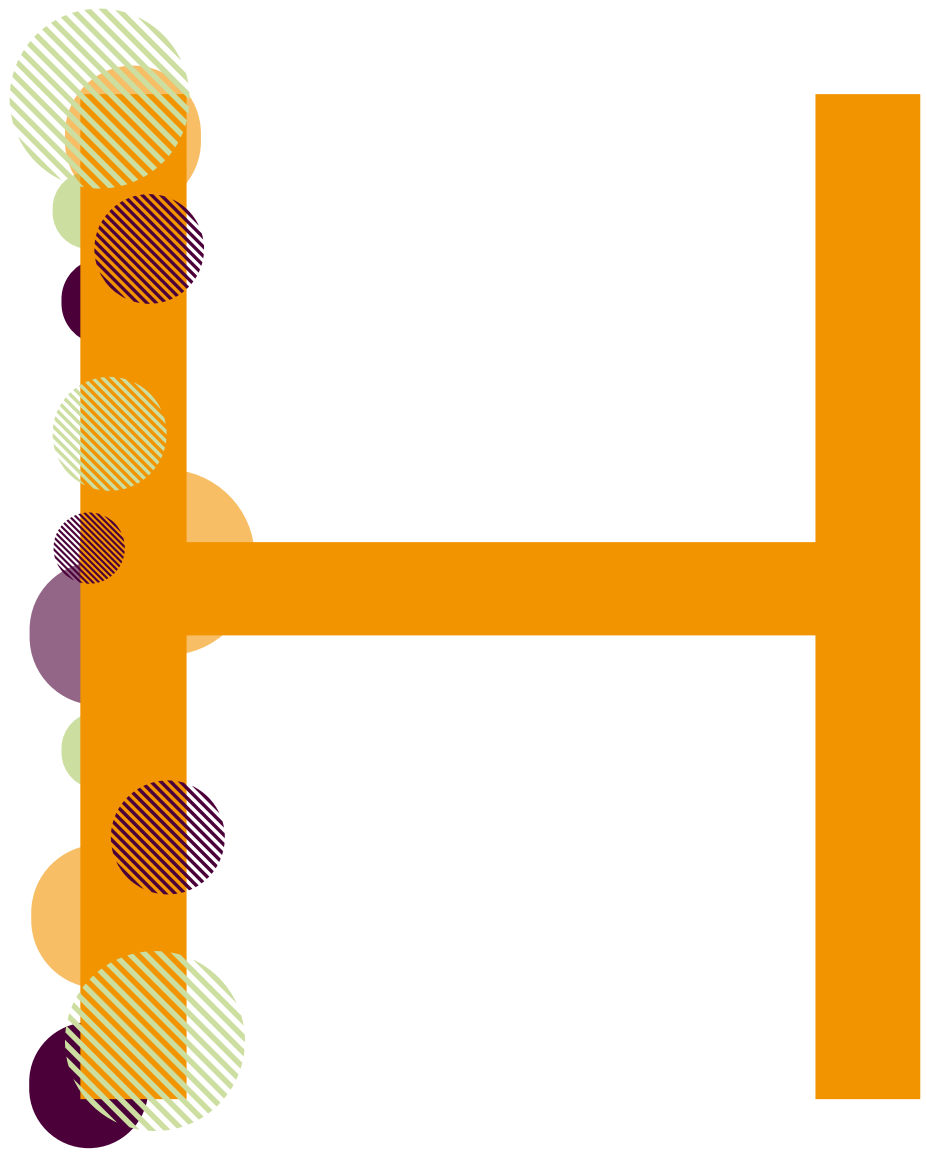


Juillet 2025

# Coordination nationale des Conseils de développement

*Le réseau des instances participatives et contributives intercommunales*



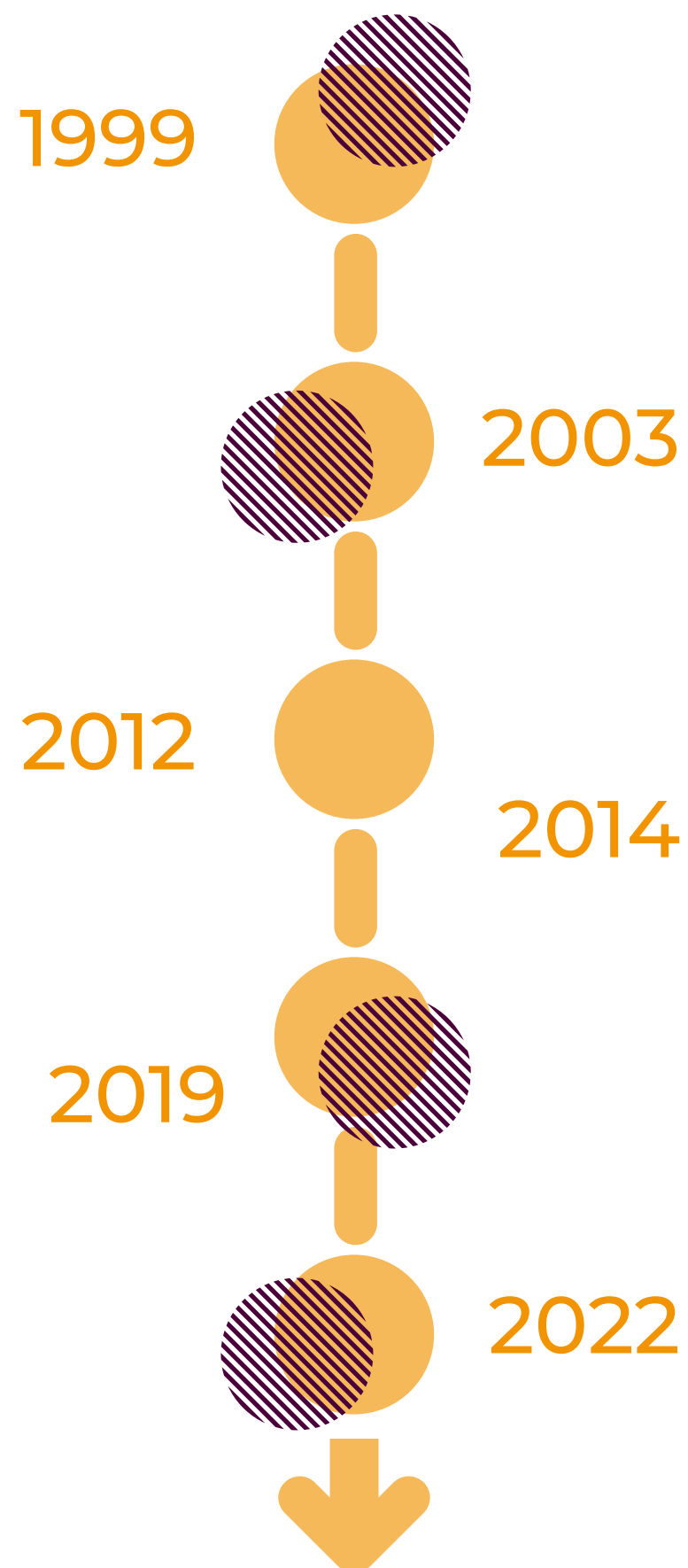


# ISTORIQUE

La Loi Voynet donne un cadre juridique aux conseils de développement, en s'inspirant des expériences du Pays Basque ou de l'agglomération de Rennes. La loi donne une grande liberté dans la configuration du conseil de développement.

La CNCD devient une association loi 1901 (l'Association Nationale des Présidents de Conseil de Développement) ouverte à tous les conseils de développement, quelque soit leur territoire de référence

Après avoir célébré les 20 ans de la loi Voynet, la CNCD se mobilise avec succès pour le maintien du cadre juridique des conseils de développement (loi Engagement et Proximité).



Plusieurs président·es de conseils de développement se réunissent et fondent une coordination nationale (CNCD) pour partager leurs expériences et faire entendre leur voix au niveau national.

La CNCD œuvre pour l'inscription des conseils de développement, dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1), dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe.

En novembre 2022, la CNCD organise une journée nationale au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique Social et Environnemental, à l'occasion des 10 ans de l'association.



RÉSENTATION

# Présentation

## QUI SOMMES-NOUS ?

Un espace d'échanges de pratiques, de débat et de réflexion pour les conseils de développement et leur équipe d'appui.

Nous œuvrons depuis notre création pour le développement d'une **citoyenneté active** et agissons pour faire **progresser la démocratie participative** dans tous les territoires.

Depuis 20 ans, nous mettons en réseau les conseils de développement pour **mutualiser les réflexions**, dans un environnement mêlant **réformes territoriales**, besoin d'une **démocratie locale renouvelée**, et appel à la **participation citoyenne**.

**132** conseils de développement ont adhéré à notre association, et contribuent au dynamisme du réseau.



©Métropole du Grand Nancy, 2023

## QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Lieu de débats et de propositions citoyennes créé à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, un conseil de développement est un collectif de citoyens et d'acteurs qui s'engagent bénévolement au service de leur territoire.

# Gouvernance

## LES COPRÉSIDENTS



**Christine AZANKPO**  
Vice-présidente du Conseil de  
développement de la  
métropole du Grand Paris



**Bruno ARBOUET**  
Président du Conseil de  
développement de Sète  
Agglopolè Méditerranée



**Dominique CHUFFART**  
Référént du Conseil de  
développement de la  
Métropole de Rennes

## UN BUREAU ET UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CNCD articule ses réflexions et ses décisions autour d'un **bureau** et d'un **conseil d'administration** divisé en trois collèges (métropoles, agglomérations et territoires ruraux) élus par ses membres.

Les deux instances sont renouvelées chaque année partiellement.

## LES MEMBRES DU BUREAU



**Armelle AUBRIET**  
Trésorière  
Coprésidente du Conseil  
de développement de  
Saint-Quentin-en-  
Yvelines



**Bernard TOMASINI**  
Trésorier adjoint  
Président du Conseil  
de développement  
de Sophia-Antipolis



**Béatrice AUXENT**  
Membre du Bureau  
Présidente du Conseil  
de développement de  
la Métropole  
Européenne de Lille



**Marlène BOURDIN**  
Membre du Bureau  
Coprésidente du Conseil  
de développement du  
Grand Poitiers



**Dominique DUC**  
Membre du Bureau  
Président du Conseil de  
développement du Pays  
de Remiremont et de  
ses vallées



**Axel MARTELLEUR**  
Membre du Bureau  
Référént du Conseil de  
développement  
durable du Grand  
Nancy



**Émilie HUBERT  
SCHEFFER**  
Membre du bureau  
Référént du Conseil de  
développement de  
l'Eurométropole de Metz



**Jean-Pierre ROZELOT**  
Membre du bureau  
Président du Conseil de  
développement de  
l'Agglomération du  
Pays de Grasse

# Gouvernance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COLLÈGE DES MÉTROPOLLES



**Béatrice AUXENT**  
Présidente du Conseil de développement  
de la Métropole Européenne de Lille



**Christine AZANKPO**  
Vice-présidente du Conseil de développement  
de la Métropole du Grand Paris



**Dominique CHUFFART**  
Réfèrent du Conseil de développement de la  
métropole de Rennes



**Alain FAURE**  
Co-délégué du Conseil de développement  
de Grenoble Alpes métropole



**Émilie HUBERT SCHEFFERT**  
Vice-présidente du Conseil de développement  
de l'Eurométropole de Metz



**Guy JOURDEN**  
Président du Conseil de développement  
de la Métropole et du Pays de Brest



**Axel MARTELLEUR**  
Réfèrent du Conseil de développement  
durable du Grand Nancy



**Jimmy RAPP**  
Vice-président du Conseil de  
développement d'Aix-Marseille-Provence



**Brigitte TANDONNET**  
Présidente du Conseil de développement  
de Bordeaux Métropole

# Gouvernance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COLLÈGE DES AGGLOMÉRATIONS



**Bruno ARBOUET**  
Président du Conseil de développement  
de Sète Agglopôle Méditerranée



**Armelle AUBRIET**  
Coprésidente du Conseil de développement  
de Saint-Quentin-en-Yvelines



**Marlène BOURDIN**  
Coprésidente du Conseil de  
développement de Grand Poitiers



**Marie-Thérèse FOURNIER**  
Référente du Conseil de développement  
des Sorgues du Comtat



**Tania MARCELLUS JEAN ALEXIS**  
Présidente du Conseil de développement de  
l'agglomération Centre Martinique



**David MARKEZIC**  
Président du Conseil de développement du  
Pays Montbéliard Agglomération



**Philippe MONJARRET**  
Coprésident du Conseil de développement de  
GrandAngoulême



**Jean-Pierre ROZELOT**  
Président du Conseil de développement de  
l'Agglomération du Pays de Grasse



**Bernard TOMASINI**  
Président du Conseil de développement de  
Sophia-Antipolis



**Marie-Christine MAITRE**  
Référente du Conseil de développement  
d'Arche Agglo

# Gouvernance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COLLÈGE DES TERRITOIRE RURAUX



**Dominique ALLAUME BOBE**  
Présidente du Conseil de développement  
de Baugeois Vallée



**Carole BERNARD SCHOTT**  
Présidente du Conseil de développement  
du Pays Perche Sarthois



**Corinne CAP**  
Présidente du Conseil de développement  
de l'Aunis



**Dominique DUC**  
Président du Conseil de développement  
du Pays de Remiremont et de ses vallées



**Yves ORTEGA**  
Coprésident du Conseil de développement  
du Pays des Nestes



**Gilles PRESTAT**  
Président du Conseil de développement  
Othe Armance



**Pierre SAVIGNAT**  
Co-président du Conseil de développement  
Entre Bièvre et Rhône

# L'équipe technique



**Pauline SOUBIEUX**

Cheffe de projets

pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr  
07 52 05 36 52



**Alexandra VIDAL**

Déléguée Générale

alexandra.vidal@conseils-de-developpement.fr  
07 83 98 56 01

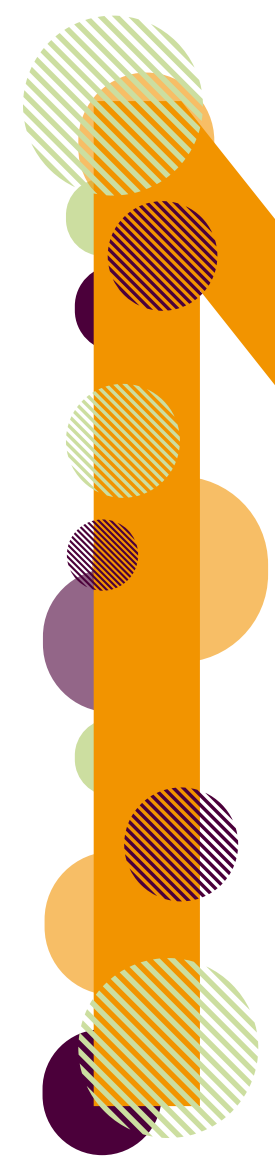


**Montsé PACHECO**

Responsable administrative

(à temps partiel)

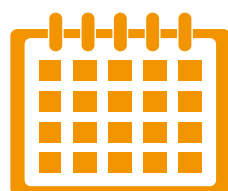
montse.pacheco@conseils-de-developpement.fr  
07 49 54 04 54



# NOS MISSIONS ET ACTIONS

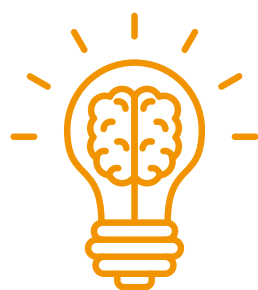
# Nos actions

## ÉVÉNEMENTS



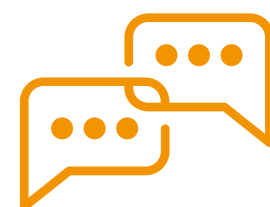
Organisation de **Rencontres et Journées nationales**.

## OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET CITOYEN



Création et animation d'un **Observatoire territorial et citoyen**, avec un volet spécifique aux conseils de développement et un **centre de ressources** qui rassemble plus de 1000 documents.

## VISIOCONFÉRENCES



Animation de **webinaires, ateliers collaboratifs et groupes de travail** pour les membres bénévoles et les équipes techniques.

## FORMATIONS



Organisation de **formations** pour les membres des conseils de développement.

## COMMUNICATION



**Diffusion d'informations** : site internet, lettres d'informations, publication d'un guide pratique.

# Nos missions

Faciliter le partage d'expérience entre membres et équipes d'appui des conseils de développement. Renforcer les relations entre les Codev.

**Partager**

Mettre à disposition des ressources, méthodologies, données. Accompagner la montée en compétences.

**Outiller**

Communiquer sur les actualités du réseau et des Codev. Valoriser les actions des Codev.

**Valoriser et informer**

Être force de proposition pour alimenter des réflexions nationales. Nouer des partenariats pour développer la participation citoyenne.

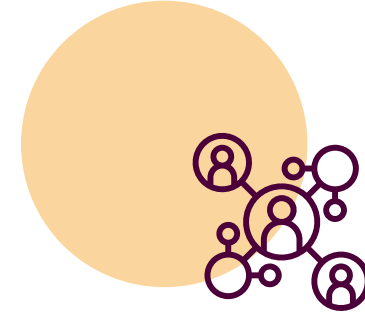
**Contribuer**

# Pourquoi nous rejoindre ?



## Bénéficier d'un accompagnement

Trouver des réponses aux questions pratiques, juridiques ou organisationnelles qui se posent au sein du Conseil de développement.



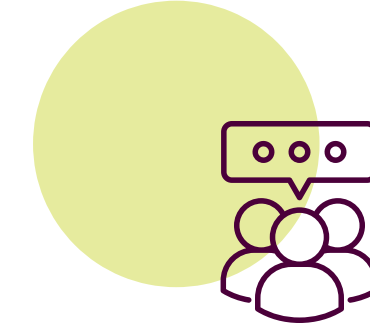
## Faire réseau

Appartenir à un groupe de personnes qui partagent un intérêt commun, dans un esprit de convivialité, de coopération et de bienveillance.



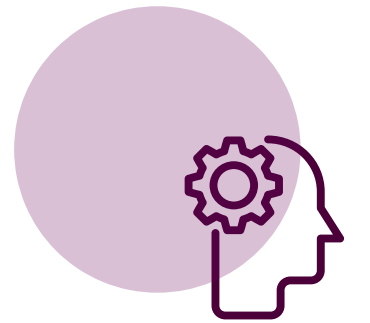
## Contribuer aux réflexions nationales

Prendre part à des groupes de travail pour alimenter les réflexions sur des thèmes d'intérêt communs.



## Echanger avec ses homologues et partager des expériences

Participer à des événements nationaux : journées de réflexion, rencontres nationales, journées événementielles et des réunions à distance (webinaires, réunions d'échanges de pratiques,...)



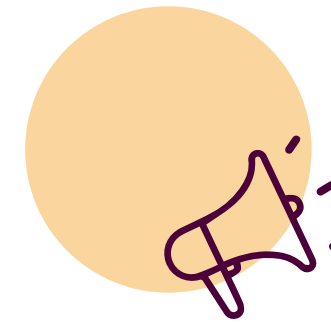
## S'informer et approfondir ses connaissances

Suivre l'actualité de la démocratie participative et des Conseils de développement. Etre informé des évolutions législatives.



## Donner de la visibilité au Conseil de développement

Faire connaître les travaux du Conseil de développement (mise en ligne sur le site internet, centre de ressources, et dans la lettre, d'information de la CNCD).



## Contribuer à promouvoir la place des codev

Partager une vision partagée dans l'écosystème de la participation citoyenne.

# Témoignages de nos membres



© CNCD, 2023

*Un bon réseau  
d'échanges  
pour les techniciens.*

*Une tête pensante  
pour informer des  
électrons libres.*

*Le hub où se  
croisent les conseils de  
développement.*

*Une équipe  
sympathique !*

*Une instance de  
mutualisation des bonnes  
pratiques, d'animation et de  
montée en compétences  
des membres citoyens*



# MODALITÉS D'ADHÉSION

# REJOIGNEZ-NOUS !

Formellement, la présidence ou un·e délégué·e mandaté·e par le conseil de développement, adhère à l'association. Les candidatures sont examinées en bureau et conditionnées à l'acceptation du règlement intérieur de l'association.

**L'adhésion est annuelle**, reconductible tacitement. Elle est constituée de deux éléments indissociables :

- une cotisation personnelle annuelle des président-es ou référent-es de conseil de développement d'un montant de 10 €.
- une contribution financière annuelle du conseil de développement ou de sa collectivité/structure de rattachement dont le barème est le suivant :

## CAS 1

Conseils de développement de :

- Métropoles
- Communautés urbaines
- Communautés d'agglomération

**Un centime d'euro (0,01 €) par habitant**

## CAS 2

Conseils de développement de :

- Pays, PETR
- Communautés de communes
- PNR

**Un demi-centime d'euro (0,005 €) par habitant**



[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)



[Téléchargez nos documents de référence](#)

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

**Pour les nouveaux membres rejoignant l'association en cours d'année :**

- La cotisation annuelle de 10 € reste due dans son intégralité, quelle que soit la date d'adhésion.
- La contribution annuelle sera calculée au prorata du nombre de mois restants dans l'année, tout mois commencé étant considéré comme entier.
- Dès leur entrée, les nouveaux membres s'engagent à régler la cotisation et la contribution, selon le barème précisé en annexe du présent règlement intérieur.

## CAS PARTICULIERS

La **limite maximale de contribution** des conseils de développement ou des collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale de rattachement **est fixée à 25 000 euros**.

Pour les conseils de développement relevant de plusieurs collectivités ou EPCI, lorsque le territoire se compose **d'une zone relevant du cas 1 et d'une autre zone relevant du cas 2**, le montant total de la contribution est établi en additionnant la contribution de la première zone calculée sur la base du cas 1, et la contribution de la seconde zone calculée sur la base du cas 2.

*Si le montant de l'adhésion constitue un frein pour nous rejoindre, contactez-nous. Nous proposons une formule solidaire, adaptée à votre situation, après étude de votre demande.*

# Nos membres

## En Bretagne

Lannion-Trégor Communauté  
Métropole et Pays de Brest  
Métropole de Rennes  
Pays de Pontivy  
Pays d'Auray  
Pays du Centre Ouest Bretagne  
Pays de Morlaix  
Vitré Communauté  
Pays de Lorient

## En Centre-Val de Loire

Pays Castelroussin  
Bourges plus  
PETR Centre – Cher  
Tours Métropole Val de Loire

## En Occitanie

Toulouse Métropole  
Sicoval  
Montpellier Méditerranée Métropole  
Sète Agglopôle Méditerranée  
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or  
Cagire Garonne Salat  
Gaillac Graulhet agglomération  
Carcassonne Agglomération  
Gard Rhodanien Agglomération  
Pays Cœur d'Hérault  
PETR Pays Comminges Pyrénées  
Grand Pic Saint-Loup  
PETR du Pays des Nestes  
Alès agglomération  
Communauté de communes du Pays Viganais

## En Normandie

Communauté d'agglomération du Cotentin  
Normandie Cabourg Pays d'Auge  
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo  
Rouen Métropole

## En Nouvelle-Aquitaine

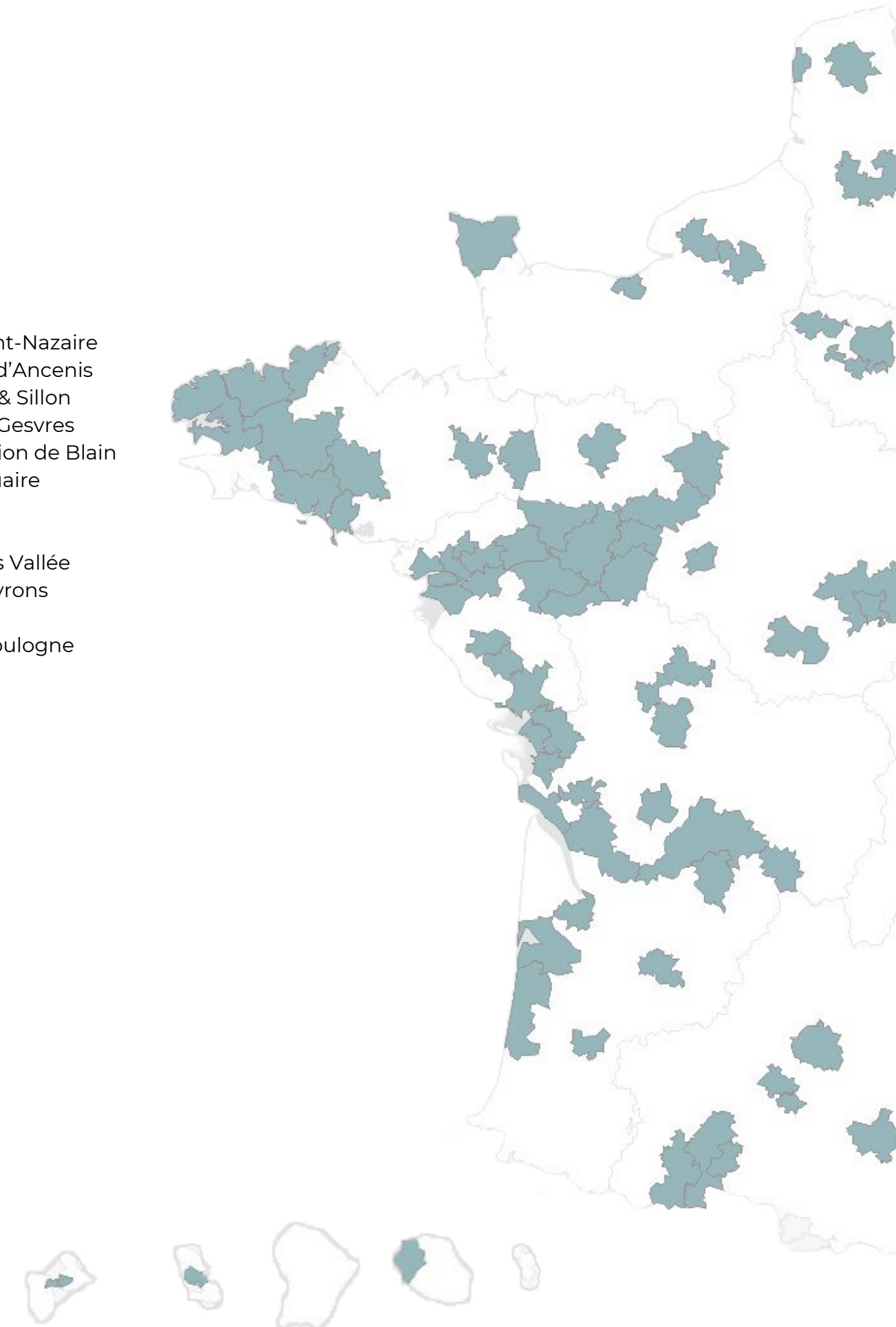
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême  
Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Communauté d'agglomération Rochefort-Océan  
Communauté d'agglomération de Saintes  
Aunis  
Bordeaux Métropole  
Grand Poitiers Communauté urbaine  
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou  
Haute-Saintonge  
Pays Barval  
Mont-de-Marsan Agglomération  
Royan Atlantique  
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive  
Grand Périgueux  
Pays Landes Nature Côte d'Argent  
Val de Garonne  
Périgord Vert

## En Outre-mer

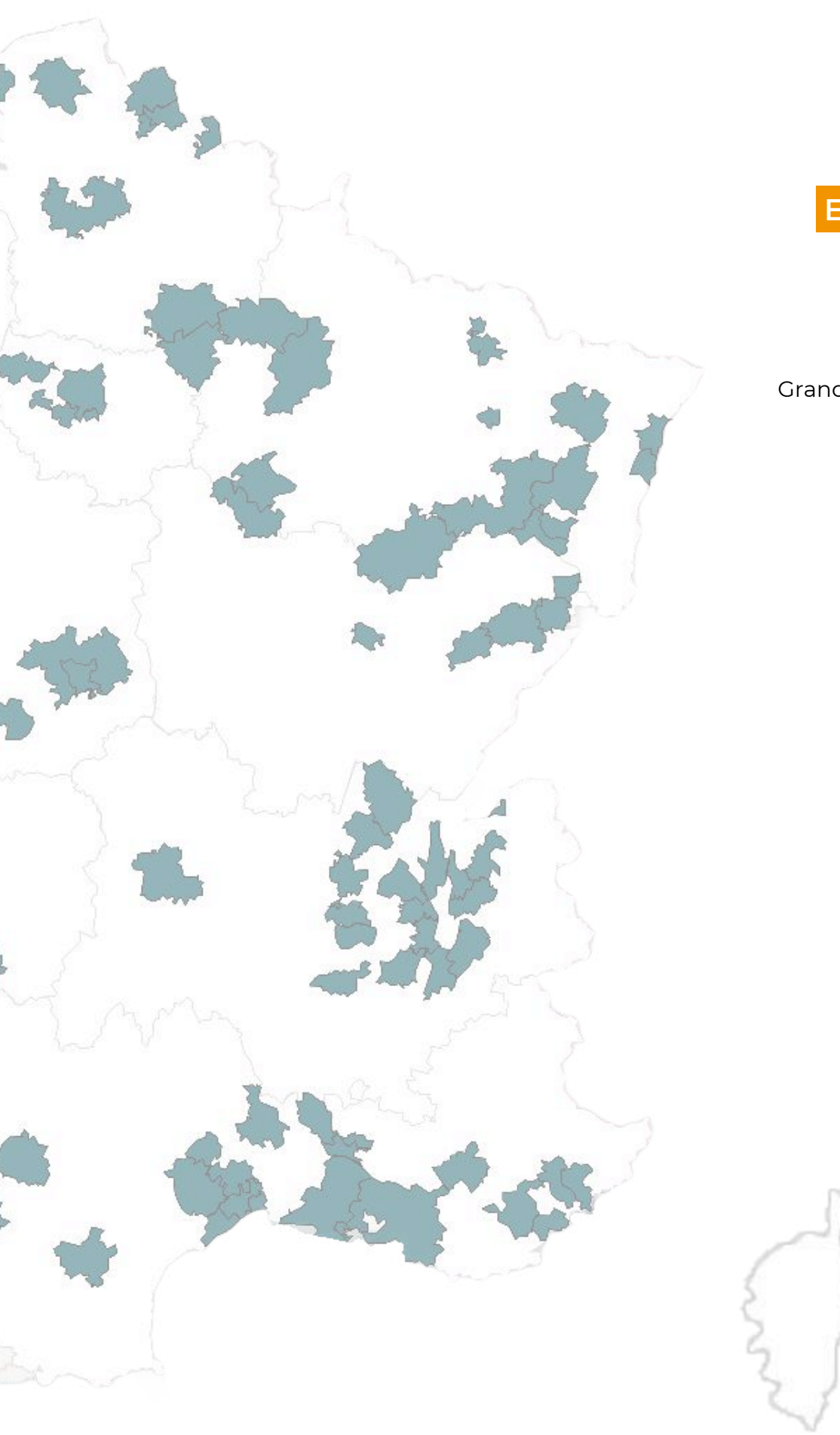
Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique  
Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest  
(La Réunion)  
Cap Excellence (Guadeloupe)

## En Pays de la Loire

Nantes Métropole  
Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire  
Communauté de communes du Pays d'Ancenis  
Communauté de communes Estuaire & Sillon  
Communauté de communes Erdre et Gesvres  
Communauté de Commune de la Région de Blain  
Communauté de Communes Sud Estuaire  
Pôle métropolitain Loire Angers  
Saumur Val de Loire  
Communauté de communes Baugeois Vallée  
Communauté de Communes des Coëvrons  
Pays du Perche Sarthois  
Communauté de Communes Vie et Boulogne  
Mauges Communauté  
La Roche-sur-Yon agglomération  
Anjou Bleu  
Pornic agglo Pays de Retz  
Cholet Agglomération  
Sud Vendée Littoral  
Pays Vallée du Loir



# Nos membres



## En Bourgogne-Franche-Comté

Grand Besançon  
Pays de Montbéliard agglomération  
PETR du Doubs Central  
Dijon Métropole  
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
PETR du Pays d'Arles  
Communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur agglomération  
Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat  
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse  
Communauté d'agglomération de la Dracénie  
Durance Lubéron Verdon Agglo  
Communauté d'agglomération du Grand Avignon

## Dans les Hauts-de-France

Union des communautés de communes du Sud de l'Aisne  
Métropole Européenne de Lille  
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole  
Communauté de communes Pévèle Carambault  
Communauté d'agglomération Hénin-Carvin  
Pays de Saint-Omer  
PETR du Soissonnais et du Valois  
Pôle métropolitain du Grand Amiénois

## En Île-de-France

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines  
Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise  
Métropole du Grand Paris  
Val d'Yerres Val de Seine  
Communauté d'agglomération Paris-Saclay

## En Auvergne Rhône-Alpes

Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse  
Grenoble-Alpes-Métropole  
Communauté d'agglomération du Pays Voironnais  
Communauté de communes du Grésivaudan  
Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné  
Les Vals du Dauphiné Communauté de Communes  
Communauté de Communes Saint Marcellin Vercors Isère  
Métropole du Grand Lyon  
Communauté d'agglomération du Grand Chambéry  
Grand Annecy  
Annemasse Agglo  
Communauté de communes de Bugey Sud  
Grand Clermont  
Communauté de communes de la Dombes  
Arche agglomération  
Vienne Condrieu Agglomération  
Grand Lac communauté d'agglomération  
Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

## Dans le Grand Est

Troyes Champagne Métropole  
Métropole du Grand Nancy  
Eurométropole de Metz  
Eurométropole de Strasbourg  
Pays de Sarrebourg  
Pays d'Épinal Cœur des Vosges  
Pays de Langres  
Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle  
Grand Reims  
PETR d'Othe Armance  
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées  
Communauté de communes du canton d'Erstein  
Pays de Châlons-en-Champagne  
Pays de la Déodatie

# Nos partenaires





# COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

## Adresse

16-18 rue d'Arras, Bâtiment D2  
92 000 Nanterre

## Contact

[coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr](mailto:coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr)

## Site internet

[conseils-de-developpement.fr](http://conseils-de-developpement.fr)



@CoordNatCD

